

**CONSORTIUM NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES
EN FRANÇAIS AU COLLÉGIAL**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 30 JUIN 2024

Veuillez signer et retourner à
ALLEN, PAQUET & ARSENEAU LLP

**CONSORTIUM NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN
FRANÇAIS AU COLLÉGIAL**

Index

aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2.
État de la situation financière	3.
État des résultats	4.
État des flux de trésorerie	5.
Notes aux états financiers	6 - 10.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration du
Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, des états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la l'organisation à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, N.-B.

Le 30 octobre 2024

Allen, Paquet & Arseneau LLP
Comptables professionnels agréés

**CONSORTIUM NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN
FRANÇAIS AU COLLÉGIAL**
État de la situation financière
Au 30 juin

2024

2023
(Révisé)

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	152 766 \$	208 897 \$
Investissement à court terme (note 3)	287 543	281 162
Comptes à recevoir	253 860	259 221
Travaux en cours (note 4)	14 196	11 220
Frais payés d'avance	32 908	4 630
	741 273 \$	765 130 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Comptes à payer et frais courus (note 5)	157 737 \$	178 014 \$
Revenus différés	10 839	36 199
Remises gouvernementales à payer	175 925	131 860
	344 501	346 073

ACTIF NET

FONDS POUR ÉVENTUALITÉS (note 6)	277 741	277 741
SURPLUS		
Solde, tel qu'indiqué précédemment	141 316	149 367
Ajustements aux années antérieures (note 7)	-	9 548
Solde, début de l'exercice, redressé	141 316	158 915
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice - Page 4	(22 285)	(17 599)
Solde, fin de l'exercice	119 031	141 316
	396 772	419 057
	741 273 \$	765 130 \$

Approuvé par les directeurs



Vice-présidente



Trésorier

**CONSORTIUM NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN
FRANÇAIS AU COLLÉGIAL****État des résultats****Pour l'exercice terminé le 30 juin**

	2024	2023
		(Révisé)
REVENUS		
Subventions	2 030 \$	365 224 \$
Revenus de traduction	583 620	293 066
Revenu d'intérêt	10 481	3 679
Contribution en nature	25 000	30 000
	621 131	691 969
DÉPENSES		
Assurances	9 885	9 329
Dépenses de bureau	3 098	962
Dépenses de projets	3 053	226 321
Dépenses de voyages	2 969	348
Frais informatique	372	121
Honoraires professionnels	7 580	4 500
Location de locaux et services	25 000	30 000
Salaires - Direction générale	50 712	70 329
Salaires - Traduction de modules	277 553	269 613
Traductions de modules sous ententes contractuelles	263 194	98 045
	643 416	709 568
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE		
- Page 3	(22 285) \$	(17 599) \$

**CONSORTIUM NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN
FRANÇAIS AU COLLÉGIAL**

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 juin

	2024	2023 (Révisé)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - clients	624 017 \$	692 590 \$
Intérêts	10 481	3 679
Sorties de fonds - fournisseurs et employés	(684 248)	(526 067)
	(49 750)	170 202
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Augmentation de l'investissement à court terme	(6 381)	(30 071)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI- ESPÈCES		
	(56 131)	140 131
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, début de l'exercice	208 897	68 766
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, fin de l'exercice	152 766 \$	208 897 \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial a été constitué en vertu de la loi sur les compagnies canadiennes le 5 février 2007 en tant qu'organisme sans but lucratif et par ce fait même, est exempté de l'impôt en vertu du paragraphe 149(1)(1) de la loi de l'impôt sur le revenu. Il a comme mission de voir à ce que les étudiants et les enseignants des Collèges communautaires, en milieu minoritaire de langue française au Canada, disposent d'un matériel pédagogique approprié et de grande qualité.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de CPA Canada Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

(a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires.

(b) Constatation des produits

Les revenus d'exploitation sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque :

- ◆ Les services sont fournis ou les produits sont livrés aux clients.
- ◆ Il y a une preuve évidente de l'existence d'un arrangement.
- ◆ Les montants sont fixes ou peuvent être déterminés.
- ◆ Notre capacité de recouvrer les montants est raisonnablement assurée.

Le Consortium national de développement de ressources pédagogiques en français au collégial utilise la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

(c) Apports reçus sous forme de services

L'organisme effectue divers échanges de services, de partenariat ou de représentation avec d'autres organismes et partenaires du consortium. Les apports reçus sous forme de services ayant une juste valeur déterminable sont comptabilisés dans les états financiers. Par contre, les apports reçus sous forme de services ayant une juste valeur non déterminable ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(d) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'organisation. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

CONSORTIUM NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EN FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

Notes aux états financiers

30 juin 2024

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)**(e) Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les instruments financiers comprennent les espèces et les quasi-espèces, les comptes recevables, les comptes à payer et les frais courus.

3. INVESTISSEMENT À COURT TERME

	2024	2023 (Révisé)
Compte Avantage entreprise	144 512 \$	140 145 \$
Épargne à terme, taux d'intérêt de 5.10%, échéant le 4 septembre 2024	100 000	100 000
Épargne à terme, taux d'intérêt de 4.90%, échéant le 8 avril 2025	43 031	41 017
	287 543 \$	281 162 \$

4. TRAVAUX EN COURS

Comme décrit à la note 2(b) des états financiers, l'organisation comptabilise les produits des contrats à long terme selon la méthode du pourcentage d'achèvement, le degré d'achèvement étant mesuré en fonction du rapport entre les coûts encourus et les coûts totaux estimés. L'application de cette mesure exige de la direction qu'elle estime les coûts nécessaires à l'achèvement de chaque contrat à la date de clôture, dont l'incertitude inhérente ne sera pas résolue tant que chaque contrat ne sera pas achevé. Au 30 juin 2024, le coût estimatif de l'achèvement de tous les contrats en cours s'élève à 11 935\$ (2023 - 20 903\$). Il est raisonnablement possible que ce montant change d'un montant significatif à court terme. Cela pourrait entraîner une modification importante du montant des produits gagnés et des coûts qui y sont reliés sur une partie ou la totalité des contrats à long terme de l'organisation comptabilisés au cours des périodes futures.

Le montant total des coûts encourus et des bénéfices comptabilisés (moins les pertes comptabilisées) à ce jour pour les contrats en cours au 30 juin 2024, comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'achèvement, s'élèvent à 14 196\$ (2023 - 11 220\$) et 5 656\$ (2023 - 800\$) respectivement.

5. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023 (Révisé)
Comptes à payer et frais courus	149 659 \$	115 984 \$
Subventions à payer	-	54 750
Salaires à payer	8 078	7 280
	157 737 \$	178 014 \$

6. FONDS POUR ÉVENTUALITÉS

En 2015, le conseil d'administration a créé un fonds pour éventualités afin de réserver des fonds internes permettant le financement des priorités établies par le Consortium. Ces fonds sont seulement disponibles sur recommandation de la direction générale et proposition du Conseil d'administration.

La mise de fonds initiale a été de 150 000 \$. Par la suite, 80 pour cent de tout surplus annuel est affecté au fonds. Lors des années déficitaires, aucun montant n'est affecté au fonds.

L'objectif financier du fonds est de 350 000 \$.

7. AJUSTEMENTS AUX ANNÉES ANTÉRIEURES

Un ajustement à l'exercice terminé le 30 juin 2023 a été effectué, dû à un revenu de subvention qui avait été comptabilisé initialement en tant que revenu différé, résultant en une sous-évaluation des revenus et une surévaluation du revenu différé. De plus, les dépenses de projets étaient sous-évaluées et les comptes fournisseurs sous-évalués.

Un deuxième ajustement a également été effectué en raison du changement de l'admissibilité de l'organisme au crédit de taxe sur les intrants pour la taxe de vente harmonisée et la taxe sur les produits et services, qui est passé de 50 % à 100 % pour les organismes à but non lucratif. De plus, la taxe de vente harmonisée et la taxe sur les produits et services, auparavant non perçue sur les services de traduction, doit désormais être facturée aux clients. Par conséquent, les remises gouvernementales à payer et à recevoir des exercices terminés les 30 juin 2021, 2022 et 2023 étaient sous-évalués, les comptes à recevoir des clients affectés étaient sous-évalués et plusieurs comptes de dépenses étaient surévalués.

7. AJUSTEMENTS AUX ANNÉES ANTÉRIEURES (suite)

Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2023 ont été ajustés des montants ci-dessous en raison des ajustements mentionnés précédemment:

Exercice terminé le 30 juin 2023	Précédemment rapportés	Ajustements	Révisés
Bilan au 30 juin 2023			
Comptes à recevoir	111 708 \$	147 513 \$	259 221 \$
Comptes à payer et frais courus	68 507	109 507	178 014
Revenus différés	156 186	(119 987)	36 199
Remises gouvernementales à recevoir (payer)	3 069	(134 929)	(131 860)
Actif net au 1er juillet 2022			
Solde, début de l'exercice	149 367 \$	9 548 \$	158 915 \$
Résultats de l'exercice terminé le 30 juin 2023			
Revenus			
Subventions	245 237 \$	119 987 \$	365 224 \$
Dépenses			
Assurances	9 335	(6)	9 329
Dépenses de bureau	1 017	(55)	962
Dépenses de projets	116 814	109 507	226 321
Honoraires professionnels	4 838	(338)	4 500
Traductions de modules sous ententes contractuelles	100 682	(2 637)	98 045
Excédent des dépenses sur les revenus	(31 115)	13 516	(17 599)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

La valeur comptable de l'actif à court terme et du passif à court terme est approximativement celle de leur juste valeur dû à l'échéance à court terme de ces items.

(b) Risque de crédit

L'organisation est exposée au risque de crédit normal sur les comptes à recevoir de 253 860 \$ (2023 - 259 221 \$). Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. L'entreprise réduit l'exposition au risque de crédit en exécutant des évaluations de crédit régulièrement; en passant en revue l'historique de crédit de ses client et en créant une provision pour créances douteuses lorsque nécessaire. L'organisation maintient des politiques de crédit et des limites rigoureuses en ce qui concerne les contreparties. Selon l'opinion de la direction, l'exposition au risque de crédit est faible et immatérielle.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la possibilité pour l'organisation de ne pas être en mesure de respecter ses engagements. L'organisation a élaboré un plan complet qui lui permettra d'honorer ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Pareil plan est principalement fondé sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation.